

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 11 juin 2021 complétant l'arrêté du 23 novembre 2020 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2021 (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales)

NOR : ECOO2118465A

Publics concernés : ménages et collectivités territoriales faisant partie des échantillons des enquêtes statistiques, services mettant en œuvre des enquêtes statistiques.

Objet : complément au programme des enquêtes statistiques auprès des ménages et collectivités territoriales de l'année 2021.

Notice : cet arrêté liste les enquêtes statistiques auprès des ménages et des collectivités territoriales des services publics pour 2021. Il précise le service enquêteur en charge de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du CNIS (www.cnis.fr).

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Références : l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n° 2013-34 du 10 janvier 2013 modifiant le décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique, au Comité du secret statistique et au Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux modalités d'organisation du Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2020 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2021 ;

Vu les avis délivrés par le Comité du label de la statistique publique et disponibles sur le site du CNIS pour chaque enquête (www.cnis.fr),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour 2021, tel qu'approuvé par l'arrêté du 23 novembre 2020 susvisé, est complété par l'annexe ci-après.

Art. 2. – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juin 2021.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de l'Institut national
de la statistique et des études économiques,*

J.-L. TAVERNIER

ANNEXE

PROGRAMME D'ENQUÊTES STATISTIQUES DES SERVICES PUBLICS
AUPRÈS DES MÉNAGES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR 2021

Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen
ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du CNIS (www.cnis.fr).

1. Enquêtes d'intérêt général et obligatoires

1.A. Enquête d'initiative nationale

Services publics et services aux publics	Périodicité	Producteur (*)
Enquête annuelle auprès des caisses de retraites (EACR)	Annuelle	Drees

(*) Voir liste des producteurs.

1.B. Enquête d'initiative régionale

Démographie et questions sociales	Périodicité	Producteur (*)
Enquête régionale sur les pratiques physiques et sportives à La Réunion (ERPPS)	Ponctuelle	Univ. La Réunion

(*) Voir liste des producteurs.

2. Enquête d'intérêt général

2.A. Enquête d'initiative nationale

Démographie et questions sociales	Périodicité	Producteur (*)
Enquête « Épidémiologie et Conditions de vie » (Epicov) – vague T3	Ponctuelle	Drees/Inserm

(*) Voir liste des producteurs.

Liste des producteurs

Sigle du producteur	Intitulé du producteur	Ministère ou ministère de tutelle le cas échéant
Drees	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	Ministère des solidarités et de la Santé Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion Ministère de l'économie, des finances et de la relance
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale	Ministère des solidarités et de la Santé Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Univ. La Réunion	Université de La Réunion	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation